

COMMUNE DE VERNIER**PROJET DE MOTION**

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

**Pour plus de logements et moins de nuisances,
pas d'ouverture au trafic aérien commercial
entre minuit et 6 heures du matin**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Nos autorités cantonales préfèrent la croissance sans limite de l'aéroport à la construction de logements ! Le développement de l'aéroport de Genève est actuellement basé sur la seule réponse à la demande. De 2000 à 2012 le trafic a connu une croissance de +65% ! En 2014, la barre des 15 millions de passagers annuels a été franchie. En 2018, l'objectif poursuivi est d'atteindre 18 millions et, en 2030, 25 millions de passagers ! En Europe, aucun autre aéroport ne connaît un tel taux de croissance. Cet objectif de croissance sans limites du trafic aérien n'est ni raisonnable ni soutenable. Elle induit des nuisances pour les riverains, des atteintes à l'environnement et limite très fortement les communes dans leur aménagement territorial. A Vernier, du fait de ces nuisances, la commune ne peut plus construire de logements sur une grande partie de son territoire et le canton utilise tous les moyens pour que les habitants de ce territoire le quittent.

Depuis peu, **le Conseil fédéral a autorisé le développement de logements autour de l'aéroport de Zurich mais PAS autour de l'aéroport de Genève. Dès le 1er février 2015, il sera possible de bâtir et dans les secteurs exposés au bruit du trafic aérien, pour autant que les vols soient interdits entre minuit et 6 heures du matin sur l'aéroport en question. Ce qui est le cas de l'aéroport de Zurich mais PAS de l'aéroport de Genève.**

C'est ainsi qu'au détour d'une révision de l'ordonnance sur la protection contre le bruit ¹, nous avons découvert stupéfaits que notre aéroport n'était pas fermé comme nous le pensions entre minuit et 6 heures du matin et que c'était en plus la raison qui nous empêchait de pouvoir construire mais aussi de conserver et rénover les logements et qui poussait sans doute aussi le Conseil d'Etat à transformer Vernier en vaste zone industrielle.

Vu l'objectif de l'aéroport de Genève de répondre à la demande sans limite, que la construction d'une deuxième piste est inimaginable, que les créneaux horaires actuels sont saturés, il est donc plus que légitime de redouter la prochaine étape, à savoir : des décollages et atterrissages dès 5h du matin et même avant puisque notre aéroport n'est pas fermé la nuit comme Zurich.

Le fait que les communes autour de l'aéroport de Zurich puissent conserver et construire des nouveaux logements et que celles autour de l'aéroport de Genève ne le puissent pas est clairement discriminatoire. Mais pour être traités sur un pied d'égalité, nous devons nous assurer l'interdiction de tout trafic aérien commercial à l'aéroport de Genève entre minuit et 6 heures du matin.

Pour obtenir cette garantie, la seule volonté des autorités municipales ne suffira pas. Le soutien des habitants des communes riveraines et particulièrement de ceux de Vernier est indispensable, raison pour laquelle une initiative communale a été lancée. Pour garantir le succès de cette démarche conjuguée, il est nécessaire d'anticiper et de choisir les meilleurs moyens d'intervention auprès de toutes les autorités compétentes.

¹ <https://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=55437>

En conséquence, le Conseil municipal

invite le Conseil administratif

- 1 à s'enquérir et informer le Conseil municipal du contenu du prochain Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) ;
- 2 à présenter une résolution appuyant la volonté du Conseil municipal, notamment, d'intervenir auprès de toutes les autorités compétentes afin de garantir une interdiction de tout trafic aérien commercial à l'aéroport de Genève entre minuit et 6 heures.

Pour l'UDC :

Christina MEISSNER

Ruth KAELIN

Vernier, le 25 janvier 2015